

LES ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT

1

Téléphone/courriel du Service de protection de la jeunesse, du Tribunal des mineurs ou de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles.

Inscription du jeune dans le processus.

2

1^{er} entretien

Réseau avec le mandataire, l'intervenant socio-éducatif, le jeune et sa famille (suivant le contexte).

3

2^{ème} entretien

Entretien individuel entre le jeune et l'intervenant socio-éducatif, avec signature du contrat.

4

Début du processus

Ateliers de groupe sur 2 journées complètes.

5

12 séances de groupe

Deux temps:

«Soi et le-les autres»

«Rôles et violence»

6

Fin du processus

Atelier de groupe d'une journée complète.

7

Entretien final

Bilan avec le mandataire, le mineur et/ou ses parents.

Travailler
sur les émotions
pour éviter
les comportements
violents



ViFaADOS
PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT
DES MINEURS CONFRONTÉS À LA VIOLENCE



L'accompagnement ViFaADOS doit permettre aux jeunes de révéler la palette émotionnelle qui sommeille en eux, et ainsi trouver des comportements alternatifs à la violence.

Les deux modèles référentiels qui fondent l'intervention se complètent tout au long du processus:

- La pratique systémique permet de focaliser l'intervention sur les compétences relationnelles du jeune en difficulté.
- La dramathérapie propose un «laboratoire du vivant» où fusionnent l'imaginaire et le réel de manière à explorer les causes et effets des comportements violents.

PUBLICS

Jeunes filles et garçons adolescents ou pré-adolescents confrontés à des situations de violence subie ou agie.

MODALITÉS

La demande initiale doit provenir d'une autorité de placement, soit, le Service de protection de la jeunesse, l'Office des curatelles et tutelles professionnelles ou le Tribunal des mineurs.

La mesure se déroule sur 4 mois comprenant des entretiens individuels ou de famille et 12 séances de groupes.

LIEU DES GROUPES

Région lausannoise



ViFaADOS
Fondation Jeunesse et Familles

Ch. des Champs-Courbes 25a
Case postale 95
1024 Ecublens | Suisse

Administration ViFa: 021 644 20 45
Intervenant ViFa: 078 866 84 23
vifa@ffnet.ch
www.ffnet.ch/vifa